

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Qu'est ce que l'Office divin ?

- Questions courantes - La prière de l'Eglise -



Date de mise en ligne : mardi 10 juillet 2007

La *liturgie des Heures* ou *office divin* vise à sanctifier le jour et la nuit. Le cycle quotidien est le rythme fondamental de la vie humaine : il constitue le cadre naturel de nos rencontres avec Dieu. Yahvé n'avait-il pas l'habitude, dans le paradis, de venir retrouver ses amis humains « à la brise du jour » (Gn 3, 8) ?

Les Psaumes sont des prières du matin (Ps 5.16.56), du milieu du jour (Ps 54, 18), du soir (Ps 4.133.140) et du milieu de la nuit (Ps 62, 7 ; 118, 62). Daniel, « trois fois par jour, se mettait à genoux, priant et confessant Dieu : c'est ainsi qu'il avait toujours fait » (6, 11 ; cf. Ps 54, 18). Après l'Ascension de Jésus, les apôtres « étaient constamment dans le Temple à louer Dieu » (Lc 24, 53 ; Ac 2, 46), et l'on voit Pierre et Jean « monter au Temple pour la prière de la neuvième heure » (Ac 3, 1).

Les Heures principales sont celles du matin (Laudes) et du soir (Vêpres) ; un office est prévu pour le Milieu du jour, à moins que l'on veuille célébrer les trois petites Heures traditionnelles de Tierce, Sexte et None. L'office des lectures peut être dit au moment le plus favorable. Complies achève la journée.

Dans l'office monastique, la première Heure se situe vers la fin de la nuit (Matines ou Vigiles) : elle correspond à l'office des lectures du Bréviaire romain ; certains monastères célèbrent les Vigiles au milieu de la nuit. L'ordre des offices est donc le suivant : Vigiles (ou Matines), Laudes, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies.

La structure habituelle d'une Heure liturgique est la suivante : après le verset d'introduction vient l'hymne qui donne la tonalité de l'Heure ; puis la psalmodie, encadrée par l'antienne et constituant la substance de l'office ; la lecture de la Parole de Dieu, prolongée dans l'office des lectures, brève aux autres offices ; enfin, la prière finale : l'oraison du jour, précédée par l'intercession et le Pater à Laudes et à Vêpres. Noter que dans l'office monastique de la Règle de saint Benoît, les hymnes de Laudes, de Vêpres et de Complies se situent après la psalmodie.